

EDITO

« L'AIR DU TEMPS »

...la critique est aisée, mais l'art est difficile...

L'humeur municipale de la période se veut évidemment estivale et festive, étant donnée la saison, mais également un tantinet taquine...sinon que vaudrait cet *édito*, n'est-ce pas ?

A cet égard, j'aimerais faire un rapide parallèle entre les acteurs d'une part, et les observateurs de l'autre. Entre ceux qui décident, assument...et ceux qui commentent. Entre ceux qui créent...et ceux qui critiquent. Car chacun le sait, **la critique est aisée, mais l'art est difficile.**

Et pourtant, dans tous les domaines, les acteurs sont ceux qui font bouger les choses, apportent une plus-value, innove, avancent...pendant que les observateurs et commentateurs, par définition, regardent et critiquent leur action.

Notre Société d'aujourd'hui, un peu malade, aurait nettement plus besoin des premiers que des seconds, mais il est tellement plus confortable d'être dans la deuxième catégorie ! C'est ainsi que nos démocraties dérivent vers le DIRE plutôt que le FAIRE, vers la forme plutôt que le fond, et font la part trop belle au verbe au détriment de l'acte. C'est dommage, car trop souvent les commentateurs influent sur les décideurs.

En tous cas, s'agissant de notre commune, il n'y a pas d'ambiguïté. La politique municipale se décide uniquement autour de la table du Conseil. Toutes les agitations, tous les commentaires, extérieurs à cette enceinte, restent vains et sans influence sur nos décisions, car notre fonctionnement, tout en restant en permanence à l'écoute des Saint-Laurentais, rejette toutes les démagogues.

Sur cette certitude, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Sentiments cordiaux,

Michel Anastasy

L'ACTUALITE

L'INVASION DU STADE MUNICIPAL
MISE AU POINT

Beaucoup d'entre vous se sont offusqués de la présence récente de « nomades » sur la pelouse du stade municipal, pendant près d'une semaine. Certains ont même reproché cette situation à la municipalité !

Il faut savoir que nous n'avons jamais donné, et que nous ne donnerons jamais d'autorisation de ce type, pour la bonne et simple raison que seules les communes de plus de 5000 habitants y sont obligées par la loi.

Mais ces gens se moquent des règles. Ils ont forcé le portique du complexe sportif et le portail d'entrée sur la pelouse...et se sont installés.

Nous avons alors fait tout ce qui était **légalement** en notre pouvoir : signalement au cabinet du Préfet et à la gendarmerie de cette intrusion, coupure de l'eau par nos services, coupure de l'électricité par EDF...réseaux qu'ils ont évidemment « piratés » ensuite. Les gendarmes ont relevé les identités et les plaques minéralogiques, et sur la base d'un état des lieux, nous avons déposé plainte. Pendant ce temps, un arrêté préfectoral d'expulsion était pris, applicable le samedi, et signifié aux intéressés par les gendarmes.

Nous ne pouvons **officiellement** rien faire de plus, ni plus rapidement. Le reste appartient au Législateur...et aux électeurs que nous sommes tous, et rejoint mon éditorial d'une récente *Lettre Municipale* (septembre 2010), où je constatais un déficit de démocratie : notre système judiciaire est trop permissif par rapport à la volonté populaire.

Par exemple, dans le cas présent, le Maire devrait être autorisé à mobiliser sans délai la force publique.

LES NOUVEAUX HORAIRES SCOLAIRES

En raison d'une forte augmentation des effectifs qui déjeunent au restaurant scolaire, nous sommes dans l'obligation de modifier les horaires de la journée scolaire afin de mettre en place deux services.

Considérant que l'amplitude horaire actuelle est insuffisante pour une bonne organisation, qui garantisse un service de qualité, notamment pour les enfants, il convient de modifier les horaires de la journée scolaire.

Après un sondage auprès des parents d'élèves, leur choix s'est porté sur les horaires suivants :

8H30 - 11H30 / 13H30 - 16H30

Ces nouveaux horaires s'appliqueront dès la rentrée scolaire de septembre. Un arrêté municipal est donc pris pour modifier les heures d'entrée et de sortie en conséquence, conformément à l'article L.521.3 du Code de l'Education.

Dates à retenir

➤ **Juillet et Août** : Marchés nocturnes tous les jeudis soirs à partir de 19h00, place du fossé organisés par la municipalité. Animation musicale.

➤ **Vendredi 8 juillet** : 19h00 Concert pop/rock avec le groupe NO NAME organisé par le vélo club Saint Laurentais.

➤ **Jeudi 14 juillet** : 19h00 Repas Républicain avec l'Orchestre "DREAM-NIGHT", Place du Fossé organisé par la Municipalité. Entrée gratuite sauf repas.

➤ **Dimanche 24 juillet** : 21h00 Concert avec la chanteuse "Nicole Rieu" place du Fossé offert par la municipalité.

➤ **Mardi 2 août** : 14h00 Ciné-plan pour les enfants au Centre Pierre Garcia organisé par la municipalité.

➤ **Mercredi 10 août** : 19h00 Soirée festive "St Laurent" Cabaret et animation organisée par la municipalité, Place du Général Vigan Braquet.

➤ **Vendredi 19 août** : à partir de 21h00 Ciné plan en plein air Place du Fossé organisé par la municipalité. Entrée gratuite.

➤ **Dimanche 11 septembre**: 12H00 Repas dansant place du fossé organisé par l'association "ALMA FLAMENCA".

➤ **Dimanche 18 septembre**: 9H00 vide grenier au Square Marcel Chevalier organisé par le Comité des Fêtes.

➤ **Dimanche 25 septembre**: repas dansant au Centre Pierre Garcia organisé par l'Amicale des Retraités.

Permanence sociale

Pas de permanence sociale en juillet et août. En cas d'urgence prendre rendez-vous en mairie 04.66.50.01.09.

Repères de crues

La mise en place de repères de crues va être réalisée prochainement. Les repères de crues indiquent le niveau des plus hautes eaux connues. A l'issue d'une étude préalable par le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Gard Rhodanien, des repères de crues seront posés en des lieux publics et représentatifs, visibles par tous, afin de conserver la mémoire des inondations. Un repère sur totem sera positionné à proximité du lavoir ainsi que sur le pont du Nizon RD 101, avenue de Sembrancher.

Canisettes à disposition de nos amis les bêtes

Soyez respectueux des espaces publics où jouent les enfants, dirigez vos chiens vers les canisettes installées à cet effet !!!

Surveillance de la qualité de l'air

Une convention a été signée avec Air Languedoc Roussillon pour implanter une station à proximité du groupe scolaire. Des contrôles seront régulièrement effectués et publiés.

ZAC Plan Sud Tésan

Un avis favorable a été émis par le CODERST, suite à l'enquête publique pour la réalisation de la ZAC Plan Sud. Les travaux vont pouvoir débuter, probablement début 2012.

Panneaux publicitaires

Deux panneaux seront prochainement installés, un à l'entrée de la commune (à proximité du stade), l'autre à l'entrée de la ZAC de la Croisette, pour centraliser l'affichage publicitaire, et le rendre plus efficace pour une meilleure information de nos visiteurs.

Chasse/sécurité des usagers de la nature

Un règlement à des fins de sécurité a été établi par la société de chasse. Pour votre information contacter M. Birtel président de l'Amicale de Chasse.

Localisation GPS

Un système de positionnement par satellite (GPS) de toutes les habitations, chemins, rues... va être prochainement réalisé pour faciliter les recherches d'adresses, les interventions de secours... encore un plus pour notre commune !

LES BREVES

Horloge clocher de l'église

Nous remercions très chaleureusement M. Grégoire de St Laurent des Arbres, M. Doyen qui travaille pour le joaillier d'Avignon M. Doux, qui de plus participe au financement de la restauration de l'ancien mécanisme de l'horloge. Une fois ces travaux terminés cette horloge sera exposée dans la salle des mariages en mairie. Voici le résultat d'un mélange de bénévolat et de compétence !

Recensement militaire

Tous les jeunes gens nés en 1995 (16 ans révolus) doivent se présenter en Mairie avec une carte d'identité ou le livret de famille .

Rectification d'adresse ou d'état civil

Dans le cadre de la refonte des listes électorales prévue début mars 2012, une nouvelle carte sera remise à chaque électeur. Si vous constatez une quelconque erreur d'adresse ou d'état civil, ou si vous avez changé de domicile à l'intérieur de la commune, veuillez en informer la mairie.